

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D238E1
au territoire de la commune de BELLE-ET-HOULLEFORT
TRAVAUX
Traversée Hydraulique de chaussée et accotement drainant
Section hors agglomération
10 jours entre le 10/05 et le 30/06/2023**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 28/04/2023, par laquelle LEFRANCOIS TP, fait connaître le déroulement des travaux de Traversée Hydraulique de chaussée et accotement drainant, 10 jours entre le 10 mai 2023 et le 30 juin 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Traversée Hydraulique de chaussée et accotement drainant va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D238E1 du PR 39+341 au PR 39+572 au territoire de la commune de BELLE-ET-HOULLEFORT, hors agglomération, 10 jours entre le 10 mai 2023 et le 30 juin 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Monsieur le Maire de la commune de WIERRE-EFFROY,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de BELLE-ET-HOULLEFORT,

Considérant l'information faite auprès de Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de MARQUISE et DESVRES,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D238E1 du PR 39+341 au PR 39+572, hors agglomération, sur le territoire des communes de BELLE-ET-HOULLEFORT et WIERRE-EFFROY, 10 jours entre le 10 mai 2023 et le 30 juin 2023, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les routes départementales D251 et D238 au territoire des communes de BELLE-ET-HOULLEFORT et WIERRE-EFFROY,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Wimille,
Le 9 mai 2023



Signé électroniquement par
Patrice DECOBERT
RESPONSABLE UNITE ETUDES ET
RESSOURCES